

MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

MUNICIPALITÉ D'ALBANEL

2019-09-09

PROCÈS-VERBAL DU 9 SEPTEMBRE 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal d'Albanel tenue à la salle du conseil, située au 160, rue Principale à Albanel, le lundi 9 septembre 2019 à 19 h 30, sous la présidence de madame Francine Chiasson, mairesse.

Sont présents : Mmes Édith Pouliot, conseillère
Isabelle Thibeault, conseillère
MM. Tommy Laliberté, conseiller
Stéphane Bonneau, conseiller
Dave Plourde, conseiller
Jason Turner, conseiller

Les membres présents forment un quorum.

La séance est ouverte à 19 h 30 par madame Francine Chiasson, mairesse.

Monsieur Réjean Hudon fait fonction de secrétaire-trésorier.

Madame la mairesse souhaite la bienvenue et poursuit avec la présentation de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- 1.** Mot de bienvenue et ouverture de la séance
- 2.** Adoption de l'ordre du jour
- 3.** Exemption de lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 août 2019 et de la séance extraordinaire du 26 août 2019
- 4.** Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 août 2019 et de la séance extraordinaire du 26 août 2019
- 5. ADMINISTRATION**
 - 5.1** Acceptation de la liste des comptes d'août 2019
 - 5.2** Rapport des revenus d'août 2019
 - 5.3** OMH de Maria-Chapdelaine – Acceptation du budget révisé 2019
 - 5.4** Nomination du maire suppléant
 - 5.5** Remboursement au fonds de roulement
 - 5.6** Brigadières et préposée à l'entretien paysager – Acceptation des grilles salariales
- 6. TRANSPORTS**
 - 6.1** Déneigement des trottoirs et des stationnements des bâtiments municipaux – Autorisation de négociier de gré à gré

- 7. HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 7.1** Aqueduc du Grand Rang Nord – Autorisation de facturer une partie des coûts à un particulier pour le prolongement du réseau
- 8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 8.1** Rapport de l'inspecteur en bâtiment d'août 2019
 - 8.2** Autorisation de signature – Promesse d'achat d'une partie de terrain appartenant à M. Ghislain St-Pierre
 - 8.3** CPTAQ – Décision au dossier n° 423286 de M. Nelson Martel
- 9. LOISIRS ET CULTURE**
 - 9.1** Activités B.A.N.G. – Embauche de deux animatrices
- 10. DONS, COMMANDITES ET ABONNEMENTS**
 - 10.1** Demandes de dons et commandites pour septembre 2019
 - 10.2** CDEA – Demande de soutien pour le Marché de Noël 2019
- 11. RÉOLUTIONS**
 - 11.1** MRC de Maria-Chapdelaine – Adoption du projet de Schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé ainsi que de son plan de mise en œuvre
 - 11.2** Réseau associé « Au fil des rivières » – Renouvellement du protocole d'entente
 - 11.3** Croix-Rouge canadienne – Renouvellement de l'entente de services aux sinistrés
 - 11.4** Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale – Projet *Municipalités alliées contre la violence conjugale*
- 12. FORMATIONS**
- 13. INFORMATION**
- 14. INVITATIONS**
- 15. CORRESPONDANCE**
- 16. SUIVI DES COMITÉS**
- 17. AUTRES SUJETS**
- 18. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 19. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

19-194

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
 APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adopte l'ordre du jour tel que présenté en laissant l'ordre du jour ouvert à d'autres sujets.

19-195

3. EXEMPTION DE LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2019 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 AOÛT 2019

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 août 2019 et de la séance extraordinaire du 26 août 2019;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil en ont pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel décrète l'exemption de lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 août 2019 et de la séance extraordinaire du 26 août 2019.

19-196

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2019 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 AOÛT 2019

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 août 2019 et de la séance extraordinaire du 26 août 2019.

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR DÉPENSES PROJETÉES

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, d'une somme de **221 385 \$**, ci-après décrites sont projetées par le conseil.

Réjean Hudon, directeur général

5. ADMINISTRATION

19-197

5.1 ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES D'AOÛT 2019

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel approuve les listes des comptes payés et des comptes à payer pour le mois d'août 2019 telles que décrites ci-dessous :

Comptes à payer	96 213,68 \$
Comptes payés	55 307,93 \$
Salaires nets d'août 2019 + REER d'août	69 863,39 \$
Total :	221 385,00 \$

5.2 RAPPORT DES REVENUS D'AOÛT 2019

Le rapport des revenus pour le mois d'août 2019, d'une somme de **64 230,70 \$**, est déposé au conseil municipal d'Albanel par le directeur général.

19-198

5.3 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH) DE MARIA-CHAPDELAINE – ACCEPTATION DU BUDGET RÉVISÉ 2019

ATTENDU QUE le budget 2019 de l'Office municipal d'habitation de Maria-Chapdelaine et le versement de la contribution municipale ont été approuvés par le conseil dans sa résolution n° 19-053, adoptée à la séance ordinaire du 4 mars 2019;

ATTENDU QUE la révision du budget 2019 a mis en lumière un déficit d'exploitation augmentant la participation annuelle municipale;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte le budget révisé de l'OMH de Maria-Chapdelaine et autorise le versement du montant additionnel pour l'année 2019, correspondant à une somme de 1 222 \$, tel que calculé dans le budget révisé 2019.

19-199

5.4 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut désigner, pour la période qu'il détermine, un conseiller en tant que maire suppléant comme prévu à l'article 116 du *Code municipal du Québec*,

DE CE FAIT,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel nomme monsieur Jason Turner, conseiller au siège numéro 6, à titre de maire suppléant pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2019.

Le maire suppléant est mandaté avec tous les pouvoirs qui lui sont dévolus, à siéger aux assemblées de la MRC de Maria-Chapdelaine en remplacement de la mairesse actuelle, lors de vacances ou autres.

19-200

5.5 REMBOURSEMENT AU FONDS DE ROULEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel procède au remboursement d'une somme de 17 000 \$ au fonds de roulement, soit :

- Aqueduc Denis Marcil (1^{er} versement de 5)..... 8 000 \$;
- Camion (3^e versement de 6)..... 9 000 \$.

19-201

5.6 BRIGADIÈRES ET PRÉPOSÉE À L'ENTRETIEN PAYSAGER – ACCEPTATION DES GRILLES SALARIALES

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel juge essentielle la mise en place d'une grille salariale selon les années de services pour les brigadières et la préposée à l'entretien paysager;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adopte les grilles salariales, selon les années de services, pour les brigadières et la préposée à l'entretien paysager telles que présentées au conseil.

Les grilles salariales devront être déposées au livre des annexes.

6. TRANSPORTS

19-202

6.1 DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS ET DES STATIONNEMENTS DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX – AUTORISATION DE NÉGOCIER DE GRÉ À GRÉ

ATTENDU QUE le contrat de déneigement des trottoirs et des stationnements des bâtiments municipaux est renouvelable chaque année;

ATTENDU QUE le directeur général souhaite négocier de gré à gré avec un entrepreneur de la municipalité;

ATTENDU QUE le directeur général présentera aux membres du conseil le prix obtenu lors de la négociation;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le directeur général à négocier de gré à gré avec une entreprise de la municipalité relativement au déneigement des trottoirs et des stationnements des bâtiments municipaux pour la saison hivernale 2019-2020.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

19-203

7.1 AQUEDUC DU GRAND RANG NORD – AUTORISATION DE FACTURER UNE PARTIE DES COÛTS À UN PARTICULIER POUR LE BRANCHEMENT AU RÉSEAU

ATTENDU QU'UN résident du Grand Rang Nord a déposé une demande pour le branchement au réseau d'aqueduc;

ATTENDU QUE le branchement au réseau a occasionné des coûts à la Municipalité;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité autorise l'envoi d'une facture, d'un montant de 2 000 \$, au citoyen concerné afin de couvrir une partie des coûts de branchement au réseau d'aqueduc municipal.

8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT D'AOÛT 2019

Le rapport de l'inspecteur pour le mois d'août fait état de :

Nature des demandes	Nombre	Total \$
Permis de construction (rés.)	1	40 000 \$
Permis de construction (autre)	3	36 000 \$
Permis de rénovation	8	21 235 \$
Permis d'installations septiques	1	
Recherche pour certificat de localisation	1	

19-204

8.2 AUTORISATION DE SIGNATURE – PROMESSE D’ACHAT D’UNE PARTIE DE TERRAIN APPARTENANT À M. GHISLAIN ST-PIERRE

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel souhaite acquérir une partie de terrain appartenant à monsieur Ghislain St-Pierre situé rue Industrielle Nord;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le directeur général et la mairesse à signer une promesse d'achat pour l'acquisition d'une partie de terrain appartenant à monsieur Ghislain St-Pierre situé rue Industrielle Nord.

8.3 COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) – DÉCISION AU DOSSIER N° 423286 DE M. NELSON MARTEL

Monsieur Nelson Martel s'est adressé à la CPTAQ afin qu'elle ordonne l'inclusion à la zone agricole de la municipalité d'Albanel d'une superficie approximative de 37,28 hectares, correspondant au lot 5 156 412 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lac-Saint-Jean-Ouest.

Dans son orientation préliminaire du 15 juillet 2019, la CPTAQ indiquait que cette demande devrait être autorisée.

La décision finale, émise le 5 septembre 2019, confirme l'orientation préliminaire en **autorisant** la demande de monsieur Nelson Martel et ordonne l'inclusion à la zone agricole de la municipalité d'Albanel d'une superficie approximative de 37,28 hectares, correspondant au lot 5 156 412 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lac-Saint-Jean-Ouest.

9. LOISIRS ET CULTURE

19-205

9.1 ACTIVITÉS B.A.N.G. – EMBAUCHE DE DEUX ANIMATRICES

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise l'embauche et le paiement de deux animatrices pour les activités « B.A.N.G. » pour la période du 23 septembre 2019 au 6 avril 2020, et ce, s'il y a suffisamment d'inscriptions pour réaliser les activités, à raison de 2 activités de 2 heures par semaine pendant 24 semaines, soit :

- ♦ Ève Gaudreault.....13 \$/heure;
- ♦ Amélie Girard.....13 \$/heure.

10. DONS, COMMANDITES ET ABONNEMENTS

19-206

10.1 DEMANDES DE DONS ET COMMANDITES POUR SEPTEMBRE 2019

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reçoit plusieurs demandes de dons et commandites chaque mois;

CONSIDÉRANT QU'il est plus simple de regrouper ces demandes afin d'en faciliter l'analyse et la présentation;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise les versements de dons aux organismes suivants :

Centraide Saguenay–Lac-Saint-Jean	150 \$
Table régionale de concertation des aînés du SLSJ – Billets	0 \$
Total	150 \$

19-207

**10.2 COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE D'ALBANEL (CDEA) –
DEMANDE DE SOUTIEN POUR LE MARCHÉ DE NOËL 2019**

CONSIDÉRANT QUE le CDEA est un organisme à but non lucratif qui a à cœur la dynamisation et le développement commercial d'Albanel;

CONSIDÉRANT QUE la tenue du Marché de Noël 2019 est précaire du fait du manque de bénévoles tant au sein du comité qu'auprès des bénévoles sur place lors de l'évènement;

CONSIDÉRANT QU'afin de garantir le succès de cette édition, qui se tiendra du 22 au 24 novembre 2019, le comité s'adresse au conseil afin d'obtenir de l'aide de la municipalité;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le prêt des chalets du Camping, l'entretien de ceux-ci après l'évènement et l'installation des lumières au terrain de camping, et ce, sans frais.

11. RÉSOLUTIONS

19-208

11.1 MRC DE MARIA-CHAPDELAINE – ADOPTION DU PROJET DE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE RÉVISÉ AINSI QUE DE SON PLAN DE MISE EN ŒUVRE

ATTENDU les dispositions de la *Loi sur la sécurité incendie* par laquelle la MRC doit obligatoirement procéder à la révision de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) agréé par le ministre de la Sécurité publique le 27 septembre 2005;

ATTENDU QUE la Municipalité a collaboré avec la MRC de Maria-Chapdelaine à l'élaboration de son projet de Schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions des articles 15 et 18 de la *Loi sur la sécurité incendie*, la MRC a consulté les municipalités locales de son territoire, les autorités régionales limitrophes et la population, entre autres, et notamment le 2 février 2016 à l'hôtel de ville de Dolbeau-Mistassini au cours de laquelle près de 25 personnes étaient présentes;

ATTENDU QUE des modifications ont été apportées audit projet par la MRC, le comité technique et le personnel du ministère afin de s'assurer que le document soit conforme aux orientations et aux attentes gouvernementales en matière de sécurité incendie;

ATTENDU QUE, conformément aux dispositions de l'article 20 de la *Loi sur la sécurité incendie* (chapitre S-3.4), le projet de schéma de la MRC doit être accompagné d'une résolution de chaque municipalité locale qui a participé à son élaboration;

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité adopte le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la MRC de Maria-Chapdelaine.

Le conseil municipal adopte également le plan de mise en œuvre dudit projet, lequel prévoit des actions et des mesures (par la Régie de sécurité incendie GEANT pour le secteur « Ouest » de la MRC ou par la Ville de Dolbeau-Mistassini pour le secteur « Est » de la MRC en lien avec l'entente intermunicipale en cette matière), et ce, en prévision de l'attestation du Schéma de couverture de risques de la MRC par la ministre de la Sécurité publique, madame Geneviève Guilbault; et,

Une copie de la présente résolution sera transmise à la MRC de Maria-Chapdelaine et à la ministre de la Sécurité publique.

19-209

11.2 RÉSEAU ASSOCIÉ « AU FIL DES RIVIÈRES » – RENOUELEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise madame Francine Chiasson, mairesse, et monsieur Réjean Hudon, directeur général, à signer le contrat de service entre la Municipalité de Girardville et la Municipalité d'Albanel concernant la commercialisation et la coordination de l'entretien du réseau associé « Au fil des rivières ».

19-210

11.3 CROIX-ROUGE CANADIENNE – RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le directeur général à conclure le renouvellement de l'Entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge canadienne.

19-211

11.4 REGROUPEMENT DES MAISONS POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE – PROJET *MUNICIPALITÉS ALLIÉES CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE*

ATTENDU QUE la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité proclame la municipalité d'Albanel alliée contre la violence conjugale.

12. FORMATIONS

13. INFORMATION

14. INVITATIONS

15. CORRESPONDANCE

16. SUIVI DES COMITÉS

Les élus municipaux informent l'assemblée des différents comités auxquels ils ont assisté depuis la dernière séance. Les sujets discutés portent notamment sur :

- La formation du nouveau comité du Festival de la gourgane.

17. AUTRES SUJETS

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la présente séance, les questions posées portent sur les sujets suivants :

- Les services offerts par le Refuge animal à la municipalité;
- Le coût d'entretien de la piste associée à la Véloroute;
- Le taux de fréquentation de la piste associée.

19-212

19. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE

QUE la séance soit levée à 20 h 15.

Fait et passé à Albanel en ce neuvième jour de septembre 2019.

FRANCINE CHIASSON, mairesse

RÉJEAN HUDON, directeur général